

BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

29 rue du Mirail

33000 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

29 rue du Mirail

33000 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du conseil d'administration du fonds de dotation BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par le conseil d'administration le 28 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 28 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Mathieu Perromat

1 erreur

Plaquette annuelle

BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES

Exercice clos le 31/12/2020

BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES

29, rue du Mirail
33000 BORDEAUX

Exercice clos le 31/12/2020

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 730	1 212	1 518	2 064
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	730	730		212
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	3 460	1 942	1 518	2 276
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	116 394		116 394	145 521
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	116 394		116 394	145 521
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	119 854	1 942	117 912	147 798

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	99 255	122 203
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	99 255	122 203
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 955	2 954
Dettes fiscales et sociales	10 852	18 308
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 850	4 333
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	18 657	25 595
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	117 912	147 798

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>		13 825
Produits de tiers financeurs		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	22 949	
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	339 140	
Dont Dons manuels	54 751	
Dont Mécénats	284 389	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		230
Autres produits	130	265 513
Total I	362 219	279 568
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	55 587	74 191
Aides financières	255 560	149 979
Impôts, taxes et versements assimilés	-19	166
Salaires et traitements	37 195	40 953
Charges sociales	13 321	13 577
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	758	789
Autres charges	4	526
Total II	362 406	280 181
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-187	-613
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	187	613
Total III	187	613
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	187	613

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des produits (I+III+V)	362 406	280 181
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	362 406	280 181



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 117 912 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2021 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le fonds de dotation « Bordeaux Mécènes Solidaires » a été créé en juin 2012 à l'initiative de la Ville de Bordeaux, le CCAS (Centre communal d'action sociale) et le Crédit Municipal de Bordeaux.

Le fonds de dotation Bordeaux Mécènes Solidaires est une structure juridique qui vise à créer un lien social de qualité entre l'ensemble des bordelais. Il a pour objet de créer ou d'accompagner des actions visant à faire reculer la pauvreté et les inégalités, encourager la fraternité, les lieux d'entraide et de voisinage ainsi que le bénévolat, soutenir la coopération et le partenariat des personnes morales publiques ou privées qui concourent aux objectifs précédents et favoriser la concertation avec les habitants et leur participation à la construction et à la mise en oeuvre des actions correspondantes.

Le fonds de dotation a été créé sans dotation initiale. La dotation est consommable et pourra être utilisée sur décision du Conseil d'Administration.

Les ressources du fonds de dotation sont :

- La dotation consommable de 362 088 € votée en Conseil d'Administration

Depuis janvier 2020, les bureaux du fonds de dotation se situent dans le coworking associatif « La Coloc » au 19 rue Père Louis de Jabrun à Bordeaux.

Pour certaines conventions, le règlement du don est échelonné sur plusieurs années.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément

- Aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Règles et méthodes comptables

Ce changement de méthode n'affecte pas significativement la présentation des comptes en l'absence de fonds dédiés et d'abandons de frais engagés par les bénévoles.

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante : changement des comptes relatifs à la dotation consommable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'évènement Covid-19 et la crise sanitaire ont généré une forte hausse des besoins sociaux.

Dans ce contexte, le fonds de dotation a eu accès à des ressources supplémentaires grâce à la générosité des particuliers et des entreprises face à l'urgence sociale. En revanche, le fonds a noté une baisse significative de ses ressources habituelles telles que les "cafés solidaires" reversés par les restaurants et les revenus événementiels.

Au cours de l'année 2020, le fonds de dotation a soutenu de nombreux projets et entreprises en difficultés. L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, le fonds est incapable d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 730			2 730
Immobilisations incorporelles	2 730			2 730
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	730			730
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	730			730
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	3 460			3 460

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	666	546		1 212
Immobilisations incorporelles	666	546		1 212
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	518	212		730
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	518	212		730
ACTIF IMMOBILISE	1 184	758		1 942

Notes sur le bilan

Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	122 203			22 948	99 255
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	122 203			22 948	99 255
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	122 203			22 948	99 255

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 18 657 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 955	3 955		
Dettes fiscales et sociales	10 852	10 852		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 850	3 850		
Produits constatés d'avance				
Total	18 657	18 657		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 955
Dettes provis. pr congés à payer	3 022
Frais de déplacement CAP	297
Charges sociales s/congés à payer	1 430
FPC	195
Total	8 899

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 305 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 1 personne.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		1	1	1

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

Les projets que le Fonds de dotation s'est engagé à financer en 2020 ont tous été décaissés en 2020.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Mécénats 2021 et 2022</i>	68 000
Autres engagements reçus	68 000
Legs nets à réaliser	
Total	68 000

Les engagements des mécènes pour apporter leur soutien au Fonds de dotation sont les suivants :

- Crédit Mutuel Arkea : 30 000 par an pour 2021 et 2022.
- AMG Solutions : 3 000 pour 2021.
- GNBA Polycliniques : 5 000 pour 2021.

Ces conventions de mécénat ont été signées à la date de clôture des comptes.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	132 936	55 264
Dons en nature		70 398
Total	132 936	125 662
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		70 398
Prestations	132 936	55 264
Personnel bénévole		
Total	132 936	125 662

Les dons en nature correspondent à des lots remis lors du gala en 2019. Les prestations en nature correspondent à des compétences mises à disposition de Bordeaux Mécènes Solidaires.

Donations

Bordeaux Mécènes Solidaires a collecté 54 751 euros de dons en 2020.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France	255 560	149 979
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement	106 846	130 202
Total des emplois	362 406	280 181
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total		
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	54 751	19 052
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats	284 389	247 304
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	318	13 825
Total des ressources	339 458	280 181
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice	22 949	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total		